

NOUVELLISTE VALAISAN

ANNONCES :
La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne.
Minimum par une annonce : 75 cent.
Les annonces et réclames sont
reçues exclusivement par l'agence
de publicité **Hansenstoln & Vo-**
gler, Sion, Lausanne, Montreux,
Genève, Fribourg, etc., et au
Bureau du Journal.

ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin 4.- 2.50 1.50
Avec Bulletin 6.- 3.50 2.-
Etranger : Port en sus.
Rédaction, Administration,
Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone 8

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Nouveaux faits connus Vendredi à midi

Les Allemands auraient été complètement battus en Pologne. Leur retraite s'accroît dans des conditions difficiles.

Sur le front occidental, calme complet. On prête aux Allemands le projet d'attaquer les Français plus au sud.

Dans la direction d'Erzeroum, les Turcs ont subi, de leur côté, une défaite écrasante. Les Anglais sont entrés, d'un autre côté, à Bassorah, le grand marché des dates et des figues, tête de ligne du chemin de fer allemand de Bagdad sur le golfe Persique.

La base navale allemande de Zeebrugge, en Belgique, a été détruite par les navires anglais.

J'ai du bon tabac

A une époque comme la nôtre où les gouvernements font flèche de tous bois, un impôt sur le tabac n'aurait pas rencontré grande résistance. Chacun aurait compris qu'il valait mieux demander aux feuilles de nicotine l'argent dont nous avons besoin que de frapper des denrées ou des objets de première nécessité.

Le Conseil fédéral a l'intelligence de choisir la mesure la plus impopulaire : le monopole.

Et comme cette impopularité ne fait aucun doute pour personne, il s'évertue à donner des explications qui sont de véritables rébus que l'on essaiera en vain de déchiffrer, à moins qu'on n'y attache des primes assez importantes pour tenter des chercheurs patients.

Il n'est pas inutile de reproduire l'argument à dormir debout qui, dans l'esprit des hautes Autorités, doit vaincre nos dernières résistances.

Le voici :

« Si nous nous prononçons avec la plus grande énergie pour le monopole, dit le Message, ce n'est pas que nous soyons des partisans de principe des monopoles. Nous estimons, bien au contraire, que l'Etat ne doit pas se substituer à l'activité des particuliers sans des raisons majeures et péremptoires. Nous vous recommanderons ici le monopole non point comme tel, mais malgré son caractère de monopole. Tout le monde reconnaît que le tabac est l'un des articles de consommation qui se prêtent le mieux à l'imposition par le fisc. Cette vérité est démontrée par l'exemple de presque tous les Etats. Or, étant donnée la matière imposable, la question financière à résoudre est simplement celle-ci : quelle est la forme d'imposition qui, d'une part, est la plus productive, et d'autre part, pèse le moins sur le consommateur ? Nous sommes persuadés que, lorsque vous aurez à répondre à cette question, vous n'hésitez pas à vous prononcer pour le monopole ».

D'abord, on nous permettra de rire un peu de la fermeté avec laquelle le Conseil fédéral se déclare opposé au principe des monopoles.

A l'instar du vacherin, cette fermeté coule au premier feu des désirs ou des occasions de centralisation.

Maintenant, que le tabac se prête

merveilleusement à l'imposition, c'est une vérité de La Palisse qui a été découverte par les économistes depuis longtemps. Mais l'imposition n'est pas monopole, et il y avait cent et une manières d'atteindre le tabac sans recourir à la confiscation.

Le Conseil fédéral prétend avoir choisi la moins onéreuse.

C'est payer d'audace.

Le 95 pour cent de cette matière (non pas l'audace mais le tabac) nous vient de l'étranger. Frappez-la de droits plus élevés, et les douaniers seront des agents de surveillance tout indiqués.

Il est pourtant difficile de soutenir que cette méthode reviendrait plus chère que la création de toute une escouade de fonctionnaires qu'entraînent inévitablement les monopoles.

On pouvait encore prévoir un timbre, comme pour les cartes à jouer, une bande qui aurait enveloppé les paquets de cigares, de cigarettes ou de tabac, que ce soit à priser ou à fumer, et bien d'autres trucs qu'il serait trop long d'énumérer et qui nous auraient économisés les centaines de mille francs qui vont aller dans les poches des gratte-papier et des fils à papa.

Voilà ce que pense la grosse majorité de l'opinion publique en Suisse, tandis qu'il paraît douteux qu'elle morde à l'hameçon de l'argument officiel.

Nous voudrions même poser une question.

A l'école primaire et aussi au collège, les jeunes gens prennent un grand plaisir à allumer une espèce de bois de ronce, que nos paysans appellent *vouable* ou *yorte*, et qui donne l'illusion de la cigarette. Si les fumeurs adoptaient ce plaisir de combustion, pour remplacer le tabac qui sera devenu hors de prix, le fisc leur intenterait-il des procès comme l'ayant lésé dans ses intérêts les plus chers ?

Ch. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Danse de milliards. — Le Reichstag est saisi d'un projet de loi concernant le deuxième budget supplémentaire pour l'année 1914.

Le chancelier est autorisé à faire appel au crédit public pour l'emprunt d'une nouvelle somme de 5 milliards destinée à couvrir les dépenses extraordinaires non renouvelables. De plus, le chancelier est autorisé, en vue de renforcer temporairement les moyens ordinaires de la caisse de l'empire, à émettre des bons du Trésor jusqu'à concurrence d'une somme de 400 millions.

Un voyage mouvementé. — On annonce l'arrivée à Naples du vapeur « Maria C », venant de Bombay avec un petit nombre de voyageurs.

Les officiers de bord racontent qu'à Aden treize officiers de vapeurs marchands allemands et deux Autrichiens montèrent à bord. A Suez, les officiers anglais visitèrent le « Maria C » et conduisirent à terre ces officiers qu'ils avaient faits prisonniers.

A Suez, le consul autrichien à Adis Ababa, M. Karl Schwimmer, s'embarqua à destination de Gênes avec sa famille. A 11 milles du cap Spartivento, le « Maria C » fut arrêté par le croiseur auxiliaire français « Provence ». Les officiers qui montèrent à bord firent prisonniers M. Schwimmer et sa famille. Le consul possédait cependant un passeport italien, un passeport anglais et un laissez-passer français. Il rédigea un long télégramme pour l'ambassadeur autrichien, qu'il confia au capitaine du « Maria C ». Celui-ci, arrivé à Naples, l'adressa à Rome.

Les troupes romandes dans le Jura. — Du « Pays de Porrentruy » :

On est très satisfait dans tout le pays

des troupes de cavalerie romandes, qui occupent les frontières depuis quelques temps. Officiers et soldats font leur possible pour gagner les sympathies de la population. Les cavaliers vaudois et fribourgeois ont été bien accueillis et leurs relations avec les civils sont des plus cordiales. On est satisfait qu'on ait enfin tenu compte des réclamations unanimes de la population d'Ajoie.

De l'autre côté de la frontière on se félicite également de l'arrivée des escadrons vaudois. On peut au moins se comprendre et de pénibles incidents, souvent ridicules mêmes, sont évités.

Le loup dans la bergerie. — Le fermier de la campagne de Vidy, près de Lausanne, frappé par le grincement insolite de la porte d'une de ses étables, vers 10 h. du soir, mardi, alla voir ce qui pouvait bien se passer. Il se trouva en présence d'un inconnu, qui, une brebis égorgée sur les épaules, sortait de l'écurie. Ce loup bipède dut se constituer prisonnier à la ferme jusqu'à l'arrivée d'un agent de police du poste d'Ouchy, qui l'emmena dans des lieux moins enchantés. C'est un nommé P. Il s'était glissé dans l'étable à la faveur de la nuit, et, ayant tué sur place l'une des brebis, comptait l'emporter sans être vu.

Simple réflexion. — Un joli mot, et authentique, de M. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, qui va quitter son poste.

Un taube venait de jeter une bombe non loin de l'ambassade. L'ambassadeur s'y rendit un quart d'heure après.

— Si la bombe était tombée un quart d'heure plus tard ! dit quelqu'un.

— Il y a des moments, répondit M. Herrick, où un homme pourrait rendre un plus grand service à l'humanité mort que vivant.

Curiosité. — La « Nuova Antologia » croit savoir que les bâtiments de l'abbaye de Westminster, à Londres, ont été assurés pour la somme de 150,000 livres sterling, soit 3,750,000 fr. contre le risque des bombes qui pourraient être lancées par des avions ou des Zeppelin.

Pensée. — L'humilité est le fondement de toute vraie grandeur, même pour les nations.

Mot de fin. — Après cette gaffe, la police de Bâle sera arrêtée.

— Ce sera la première arrestation sérieuse.

Grains de bon sens Que ce soit pour nous une leçon

Le Temps vient de reprendre il y a quelques jours la question si souvent agitée de la natalité en France. On sait que les naissances y sont à peine un peu certaines années elles ne le sont pas même tout à fait autant et que, tombées maintenant aux environs de 750.000 par an, elles ne peuvent nous donner pour les années futures que des classes de 270.000 appelés ou à peu près. Par contre, les derniers recensements établissaient qu'il y avait en France environ 1,200.000 étrangers, soit un peu plus de 32 étrangers par 1,000 habitants.

On sait encore toute l'infériorité numérique des Français devant les nombreux corps d'armée allemands, infériorité, certes, qui n'a fait que souligner leur courage héroïque, mais qui, à un moment donné, peut devenir une cause de faiblesse.

Coûte que coûte, dit le Temps, il faut une augmentation de la population qui ne peut s'obtenir que par l'accroissement des familles.

Très bien dit ! Malheureusement la pratique est plus difficile que la théorie, toujours comme dans l'histoire des souris qui avaient résolu de mettre un grelot au cou du chat, mais qui ne trouvaient pas le moyen de l'y attacher.

Le Temps est cependant assuré du succès. « Il est impossible, en effet, dit-

il, qu'après avoir accepté stoïquement pour la défense de leurs biens et de leurs libertés le plus cruel des sacrifices, l'immolation des meilleurs de leurs fils sur les champs de bataille, les Français ne puissent pas, pour la protection permanente et l'affermissement de leurs droits si chèrement défendus, remplir un devoir autrement léger et dont le poids se tempère de bien douces joies, celui d'avoir et d'élever des enfants ».

Ce qui lui donne confiance, c'est qu'on est bien arrivé depuis quelques mois à « combattre efficacement le fléau de l'alcoolisme ». De fait, et le Temps a raison de le remarquer, « les mesures qui ont été prises depuis l'état de siège pour nous défendre contre la tare alcoolique ont été accueillies avec une soumission non seulement docile, mais respectueuse ».

Seulement, où le Temps a tort c'est lorsqu'il assimile les deux ordres de fait.

Que fallait-il pour combattre l'alcoolisme ? Des interdictions de faire circuler et de vendre de l'alcool, plus particulièrement de l'absinthe. On en voyait bien les moyens : il ne pouvait manquer que la force ou la volonté de les appliquer. Le régime militaire, l'état de siège, la séparation des Chambres, la censure des journaux ont empêché qu'une campagne de presse ou d'opinion n'exercât une pression sur le Parlement et par lui sur le gouvernement. En un mot, il suffisait d'empêcher matériellement des actes qui sont publics, et qui exigent des préparatifs publics, que la circulation et la mise publique en vente des liqueurs défendues.

Y a-t-il des moyens semblables contre les procédés d'où résulte la stérilité volontaire ? Hélas non ! La force extérieure — ce que l'on appelait jadis le bras séculier — ne peut rien ou à peu près rien. Il faut agir sur la volonté, et sur la volonté par conviction.

C'est autrement difficile.

S'imaginer-t-on que le sentiment surexcité de l'intérêt national doive faire ce miracle ? Je voudrais bien y croire, mais je ne le peux pas. L'égoïsme, le désir du bien-être personnel, l'attachement aux habitudes de confortable que l'on s'est faites, la paresse, la fuite de l'effort et de la peine, les idées nouvelles sur l'instabilité des unions, tout cela restera plus puissant sur la généralité des esprits que ne pourrait être l'amour de la patrie.

Et chez nous, en Suisse, nous ne devons pas négliger ce côté de la prospérité de la nation.

On fait l'impossible, on dépense un argent fou pour mettre notre armée à la hauteur de la situation.

A quoi auront servi tous ces sacrifices si la baisse de la natalité qui a commencé déjà — ne l'oublions pas — s'accroît et se précipite ?

Les pouvoirs publics ont le devoir de regarder de près, de très près, ce pressant problème et de favoriser la propagande religieuse. Car il faut chercher plus haut, chercher au-delà des bornes étroites du temps les raisons d'ordonner notre conduite et notre famille en vue du devoir qui, une fois rempli, réalisera dans ce domaine de la vie le maximum de l'intérêt national bien entendu.

LES ÉVÉNEMENTS La Guerre Européenne

Toute l'attention se porte aujourd'hui sur la Pologne où les Russes parais-

sent avoir remporté une victoire qui ne tardera pas à être décisive.

Voici, au reste, leurs deux bulletins :

Les Allemands battus en Pologne La retraite Encerclement

« Tous les journaux constatent que la nouvelle offensive allemande entre la Vistule et la Warta s'est terminée par une véritable catastrophe.

Les Allemands, qui se sont éloignés de 120 verstes de leur base d'opérations pour nous foudroyer au nord et au sud, furent forcés, par la manœuvre habile du commandement russe, de changer de direction et le choc qu'ils méditaient s'est borné à une simple attaque de front qui échoua piteusement.

D'autre part, on annonce en dernière heure que le mouvement enveloppant des Allemands sur notre aile gauche, dans la région de Wielun, fut révélé à temps au commandement russe, qui déjoua la manœuvre.

Le II^e corps allemand fut terriblement éprouvé. Une division entière a été capturée ».

Dans la bataille de Lodz, qui continue à se développer, l'avantage reste acquis à nos troupes :

Les efforts des Allemands tendent à faciliter la retraite de leurs corps, qui, ayant pénétré dans la direction de Brzeziny, reculent maintenant dans la région de Strykow, dans des conditions très défavorables pour eux.

Sur le front autrichien, notre action se poursuit avec succès. Dans les combats du 25 novembre, nous avons fait 8000 prisonniers, y compris deux régiments avec leurs commandants et leurs officiers. — (Westnick.)

Les Allemands seraient encerclés

A la dernière heure, M. Naudeau télégraphie du quartier général au Journal :

L'espoir d'une grande victoire est toujours plus justifié. D'importantes forces allemandes encerclées de tous côtés font de vains efforts pour se dégager. A l'est de la ville de Lodz sur les positions entre Brzezina et Tuszin l'ennemi commence déjà à se replier. Vous pouvez vous préparer à célébrer la bonne nouvelle et à boire à la santé de l'armée russe. Déjà de grandes quantités de prisonniers allemands sont parties vers Varsovie. On attend des résultats encore meilleurs.

Dans une autre dépêche au Journal lancée également du quartier général russe, M. Naudeau dit que « l'offensive prise par les Allemands entre la Vistule et la Wartha avec des forces considérables, estimées de six à huit corps d'armée est brisée. Reste à savoir maintenant comment plusieurs divisions allemandes qui s'étaient avancées dans la ville de Lodz et de Lowicz réussiraient à se dégager de leur position difficile.

On ne peut encore, du moins officiellement, rien affirmer car chaque état-major garde pour le moment une réserve absolue. Il m'est cependant permis sous ma responsabilité personnelle d'espérer que sous peu nous apprendrons une bonne nouvelle.

Le bulletin allemand continue à compter les prisonniers, les blessés les

canons et les mitrailleuses, voire même les douilles, mais n'arrive pas à marquer leur pas en avant, comme on peut s'en rendre compte :

« En Prusse orientale, la situation ne s'est pas modifiée. Au cours des combats des troupes du général von Mackensen, près de Lodz et de Lowicz, le premier et le deuxième groupe de la cinquième armée russe, ont subi de lourdes pertes. En dehors de nombreux morts et blessés, les Russes n'ont pas perdu moins de 40,000 prisonniers non blessés. Nous avons pris 70 canons, 160 wagons de munitions et 156 mitrailleuses. 30 canons ont été rendus inutilisables. Au cours de ces combats, certaines de nos jeunes troupes ont fait brillamment leurs preuves, malgré de grands sacrifices. Si, malgré de tels succès, nous n'avons pas encore obtenu de résultats décisifs, cela provient de l'entrée en ligne de nouvelles forces considérables de l'ennemi, venues de l'est et du sud. Leurs attaques ont été repoussées hier, partout, mais le dénouement du combat ne s'est pas encore produit.

Signé : Le haut commandement ».

Sur le front franco-belge

Au nord de la France et en Belgique, rien de saillant n'est signalé par les communiqués. Les adversaires se reposent en attendant la partie. Les soldats dans les tranchées souffrent du froid, et l'arrivée de renforts du côté des alliés, va permettre de les relever plus souvent.

La reprise de l'offensive annoncée par les alliés comme imminente, ne s'est pas encore produite à l'heure où nous écrivons.

Zeebrugge détruite

Six sous-marins allemands coulés

Zeebrugge, bombardée par la flotte anglaise, a été complètement détruite. Dans le bombardement furent détruits également six sous-marins allemands, le hangar d'un « Zeppelin » et les réservoirs du gaz pour le gonfler. Les Allemands essayaient de transporter sur un train le dirigeable pour le mettre en sûreté, mais ils ne réussirent pas, car les canons et la voie ferrée pour Bruges étaient complètement détruits.

Zeebrugge ne peut plus être considérée par les Allemands comme une base navale, car les dommages causés aux ouvrages du port sont énormes. Nombreux sont aussi les soldats allemands tués ou blessés.

Du côté Turc

Du côté d'Erzeroum, les Russes ont complètement battu les Turcs renforcés des Kurdes. Ceux-ci s'enfuient en désordre. Mais la défaite la plus sensible sera encore celle infligée par les Anglais qui se sont emparés de Bassorah, la tête de ligne du chemin de fer alle-

mand allant de Bagdad sur le golfe Persique.

Cette prise aura sur les Musulmans une répercussion énorme. Elle les touchera plus que tous les succès que les Alliés auraient pu remporter en Occident.

Von der Goltz blessé

L'*Amburger Correspondent* publie que le général von der Goltz, l'ancien instructeur des Turcs, que Guillaume II a chargé des fonctions de préfet de police pour la Belgique, est allé visiter les tranchées de l'Yser. En passant sur un point découvert, il a été frappé au visage par une balle ennemie.

La blessure n'est cependant pas très grave et le général pourra sous peu s'occuper du bonheur des Belges...

En Suisse Allemande

Quelques journaux suisses allemands continuent à porter de graves accusations contre la Suisse romande. La *Revue* de mercredi remet en place le *Genossenschaftler* et la *Neue Argauer Zeitung* qui s'expriment comme suit :

« On est amené peu à peu à se demander si véritablement la frontière occidentale de notre pays serait sérieusement défendue par ses habitants contre des attaques françaises ».

Si nous écrivions cela de la Suisse allemande, la censure fédérale aurait vite fait de nous supprimer.

Nouvelles Etrangères

Le Portugal dans la mêlée

Une résolution des Chambres

Les deux Chambres réunies en séance extraordinaire, ont voté à l'unanimité, sans débat, la résolution donnant au gouvernement pleins-pouvoirs pour prendre part à la guerre, tant comme nation libre ayant des intérêts et des devoirs que comme nation alliée de l'Angleterre, et pour prendre toutes les mesures extraordinaires que la situation comporte.

La foule stationnée au dehors à longuement acclamé la France, l'Angleterre et la Belgique. La presse portugaise fait remarquer que ce vote, qui n'implique point de détermination, diffère de façon importante de celui émis en août sur cette même question. A ce moment, le gouvernement n'avait été autorisé qu'à prendre des mesures défensives.

Les Japonais en Europe.

L'ex-ministre français Pichon, qui a toujours été partisan d'un concours des Japonais en faveur des alliés en Europe, écrit dans le *Petit Journal* :

Je vois avec plaisir que l'idée d'une participation japonaise à la guerre sur le continent européen, fait son chemin.

la fièvre s'est déclarée, cette nuit elle a divagué, elle toussait...

— Je vais voir, madame, dit simplement Jean.

Il pénétra dans la chambre de la jeune fille. Elle ne savait pas qu'on l'avait demandé et, blottie dans ses couvertures, l'air farouche, comme lorsqu'il l'avait vue la première fois, elle lui rappela, au premier coup d'œil, la Bertrande des mauvais jours.

Comment allait-elle le recevoir, ne l'attendant pas, ainsi qu'il en ressortait de son étonnement ?

Le reconnaissant, ses traits s'adoucirent un peu, elle eut un vague sourire.

— On vous a dérangé, dit-elle.

— Oui, répondit-il, et on a bien fait, il me semble.

Il lui tâta le pouls, l'examina, l'ausculta, et, au fur et à mesure qu'il se documentait sur son état, son visage devenait plus sérieux et plus fermé.

— Ce ne sera rien, dit-il, mais il ne faut pas quitter votre lit. Je vais vous faire une ordonnance, et je reviendrai ce soir.

Madame d'Esports le reconduisit.

— Eh bien ? dit-elle seulement.

— C'est un état à surveiller de très près, madame, dit-il. Je crains un peu de congestion au poumon... peut-être pourrions-nous la conjurer...

peu à peu. Préconisée au début des hostilités par quelques journaux, considérée par les chancelleries comme étant peu pratique, accueillie avec intérêt par l'opinion de la presse, cette idée a fini par s'imposer à l'examen attentif de tout le monde en France et en Russie, et elle est accueillie avec sympathie par l'Angleterre.

L'Allemagne craint cette intervention, ce qui prouve son importance, et d'autre part les méfiances qu'elle pouvait provoquer assez justement aux Etats-Unis se calment. Il est d'autre part facile de donner à la République américaine toutes les garanties nécessaires.

Encore un effort, et notre grand allié de l'Extrême-Orient viendra s'unir à nous sur les champs de bataille de l'Europe. Alors seulement ceux qui ne sont pas au courant de son histoire seront étonnés de l'efficacité de son concours.

Nouvelles Suisses

Un cas troublant

On écrit de Corcelles à la *Suisse libérale* :

Dans les premiers jours d'octobre, un sapeur du génie trouvait la mort à Corcelles dans des circonstances tragiques. Il était en congé de dix jours. Domicilié à Peseux, ayant une épouse et trois enfants, il avait profité de sa liberté pour reprendre son travail de charpentier. Un soir, à 10 heures, il descendait à bicyclette le village de Corcelles, lorsqu'une sentinelle apposée au bas de la rue cria « halte ! » L'ouvrier serra le frein, mais la machine allait à trop vive allure pour stopper à l'endroit voulu. La sentinelle saisit alors, pour forcer l'arrêt, un manche d'outil que le vélocipédiste portait en travers de son guidon. Une pirouette... et le passant fut projeté à terre si violemment qu'il se fractura le crâne.

Cette catastrophe impressionna beaucoup la population, qui n'avait nullement été avertie de la pose des sentinelles et qui ignorait que les civils dusent s'arrêter devant les gardes. Circonstance aggravante, les sentinelles étaient retirées chaque matin et n'occupaient leur poste qu'à la tombée de la nuit. Le sapeur, étant en civil, ne s'attendait point sans doute à être interpellé.

Effrayé des conséquences que pouvait avoir cet état de choses, j'interrogeai quelques soldats : « Vous ne tireriez pas ? — Pardon, après deux sommations nous devons faire usage de nos armes. Mais, si tel habitant de la contrée, qui est sourd, et se promène souvent, ne voyait pas la sentinelle dans l'obscurité, et ne l'entendait pas davantage ? — Nous devons tirer ; à défaut de quoi nous sommes traduits en conseil de guerre ! »

Si la sentinelle qui arrêta le cycliste ne le mit pas en joue, c'est qu'elle recula devant un meurtre ; elle voulut cependant remplir son devoir du mieux qu'elle pouvait au risque de se blesser

Il s'en fut très vite.

Le soir, il revint. Bertrande n'allait pas mieux. La responsabilité qu'il avait de son état augmentait son inquiétude au point de troubler la sûreté de son diagnostic.

« Mon Dieu ! Mon Dieu ! se disait-il en tâtant ses mains brûlantes et en écoutant sa respiration haletante, l'aurais-je tuée ? »

Sans qu'il les ait dites à madame d'Esports, celle-ci partageait ses craintes, et il lui en devenait odieux. Il était bien temps, maintenant, qu'il cherchât à réparer le mal qu'il avait causé. Sa brutalité avait brisé ce jeune cœur dont il s'était amusé à se faire aimer. Amusé seulement, puisqu'il le dédaignait. Et madame d'Esports lui en voulait inconsciemment autant de repousser sa fille que de l'avoir attirée à lui.

« Si encore, pensait-elle dans sa rancune, il avait voulu l'épouser, le but, sans légitimer les moyens, les expliquait ; mais avoir fait sa conquête par jeu, pour la gloire !... C'est une dépravation morale ! d'un cynisme !... »

Et elle le haïssait.

Mais elle ne le lui laissait pas voir, car elle avait besoin de lui pour sauver Bertrande.

Cependant, son état s'améliora. La crise était terminée et le docteur se rassurait. Mais une extraordinaire faiblesse persistait, et madame d'Esports, qui en avait vu, il y

elle-même. Hélas ! le mal n'en fut pas moins grand !

Conséquences : une veuve et trois orphelins !

Le capitaine du bataillon de sapeurs écrivit une lettre touchante, exprimant les regrets et la sympathie des chefs et des collègues de l'infortuné ; il fit mieux encore : il organisa une collecte qui produisit une fort jolie somme, dont l'envoi fut accueilli avec les sentiments que l'on devine.

Le Conseil communal de Peseux adressa à l'autorité militaire une enquête pour assurer à la famille privée de soutien la pension à laquelle, de l'avis général, elle a un droit incontestable.

Or, la réponse est arrivée. *Retus pur et simple*. La raison ? Le sapeur était en congé ; donc l'autorité militaire n'a aucune obligation envers les siens.

Cette conclusion provoque ici de la stupeur, on le comprend. Quelqu'un pourrait-il nier que ce soit là un accident militaire ? Par quoi donc a-t-il été provoqué ? Où donc en est la responsabilité ?

Il est à remarquer que, dans la suite, on n'a plus arrêté les civils.

De tels faits sont de nature à jeter le trouble dans notre population. Espérons que cette décision étrange sera rapportée. Ce serait la seule manière de calmer les esprits.

Paul PERRET, pasteur.

L'Allemagne arrête nos pommes de terre.

La maison Trullas, à Lausanne, ayant fait venir de Hollande des pommes de terre qu'elle avait vendues à Genève, l'envoi a été arrêté à la frontière d'Allemagne.

Le motif de cette décision du gouvernement allemand est que les wagons étaient adressés à l'Entrepôt de Cornavin-transit. Les Allemands ont cru qu'il s'agissait de marchandises qui étaient ensuite réexpédiées de Genève en France.

La maison Trullas a réclamé par l'intermédiaire du Département fédéral du commerce. Elle a fourni une attestation du gouvernement genevois portant que ces pommes de terre devaient être consommées sur place. Cette déclaration n'a pas suffi. Les négociations continuent.

Si elles n'aboutissent pas, et que l'interdiction de transiter les pommes de terre de Hollande à travers l'Allemagne soit maintenue, il en résulterait un grave préjudice pour le commerce.

Ce que nous coûte la guerre.

A ce sujet, du Message du Conseil fédéral, nous extrayons les lignes suivantes :

« Les frais de la mobilisation militaire dépassent, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le chiffre imposant de 100 millions ; toute l'élite de notre armée est encore sur pied ; en attendant, comme nous l'espérons, qu'il sera bientôt possible de diminuer sensiblement les effectifs des troupes sous les drapeaux, la dépense de la mobilisation ne

a quelques années, les résultats navrants, s'en épouvantait.

Bertrande était plus calme, plus raisonnable que lors de sa première maladie, mais elle était plus abattue. Sa tristesse morne, son manque d'appétit, ses insomnies, tout la ramenait vers l'état de dépression, vers la neurasthénie qui, poussée à son terme, avait failli l'emporter. Madame d'Esports ne s'illusionnait pas : elle voyait les mauvais jours revenus, et se rappelant avec quelle peine Bertrande avait surmonté les suites funestes de sa première déception, elle se demandait, avec angoisse, si elle supporterait celles de la seconde.

Et sa haine secrète s'accroissait contre Jean, cause de tout mal. Elle oubliait que, si sa fille s'était guérie une première fois, c'était grâce à ses soins et à l'empire qu'il avait su prendre sur elle, pour se souvenir seulement que, si elle était retombée, c'était de sa faute.

Elle n'en laissait rien paraître. Elle était, avec Jean, froide, polie, mais confiante ne lui cachant pas ses inquiétudes.

Lui, essayait de la rassurer.

— Mademoiselle d'Esports va mieux, madame.

— Mais ces accès de fièvre, docteur ?

— C'est de la fièvre nerveuse, madame, nous en viendrons à bout.

— Mais cette petite toux sèche ?

pourra guère descendre au-dessous de 10 millions par mois.

» A cette dépense, qui est une conséquence directe de la mobilisation, ajoutons les déficits inévitables des comptes de 1914 et de 1915. Il saute aux yeux que l'augmentation de la dette publique — à moins d'événements soudains et invraisemblables sur le théâtre de la guerre — ne peut être évaluée aujourd'hui au-dessous de 200 millions ».

Le service intérieur de l'administration.

Le Conseil fédéral a adopté les dispositions suivantes concernant le service intérieur de l'administration fédérale :

1. La chancellerie fédérale doit ouvrir tout la correspondance adressée au Conseil fédéral et au président de la Confédération, sauf les lettres qui sont adressées personnellement à ce dernier (la mention « personnel » doit figurer expressément sur l'adresse). La chancellerie distribue la correspondance reçue d'après sa destination et exerce un contrôle sur cette distribution.

2. La correspondance provenant des légations et consulats suisses, de gouvernements étrangers et de leurs représentants et destinée au Conseil fédéral est à présenter par la chancellerie au président de la Confédération, qui en ordonnera la distribution aux départements.

3. Les décisions prises par le Conseil fédéral seront, dans la règle, exécutées par la chancellerie, excepté les cas où elle sera réservée au département qui en a fait la proposition.

4. Les décrets du Conseil fédéral seront à signer par le président et le chancelier, ou, dans le cas qu'ils en sont empêchés, par leurs suppléants. Les décrets suivants seront signés par le chancelier seul ou le vice-chancelier : a) les traités approuvés par le Conseil fédéral, excepté les traités conclus avec d'autres Etats ; b) toutes les communications et élections faites par le Conseil fédéral ; c) tous les brevets d'officier accordés par le Conseil fédéral à des officiers d'état-major ; d) les procurations accordées par le Conseil fédéral.

5. Les décisions des Chambres fédérales seront portées à la connaissance des départements intéressés par la chancellerie fédérale, qui devra les exécuter.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Bureau vétérinaire fédéral.

Le 1^{er} janvier 1915 entrera en fonctions le nouveau bureau vétérinaire suisse, qui remplace le bureau fédéral des épizooties. Il sera organisé comme suit : un chef, un adjoint pour la section administrative, deux experts vétérinaires, le secrétaire de la chancellerie, un comptable et des commis de première et seconde classe. L'organisation définitive sera réglée par voie législative.

— Il n'y a encore rien à craindre de ce côté.

— Mais si elle s'aggrave ?..

— J'espère que, pris à temps, tout cela n'empêchera pas. Mademoiselle d'Esports était bien plus malade il y a un an !

— Oui, dit la marquise, seulement...

Et sans achever elle pensait.

« C'est une espérance, c'est un autre amour qui l'ont guérie ; maintenant qu'elle les perd, que deviendra-t-elle ? »

Le docteur, sans le dire davantage pensait la même chose.

« Je suis son bourreau, songeait-il, et pourtant je l'adore ! Ce qui la guérirait, ce serait un peu de joie et de tendresse avouée. On la verrait refluer comme une plante après l'orage. Est-ce que le n'outrepasse pas mon devoir en la laissant mourir ? Est-ce que je ne m'abuse pas sur ce en quoi il consiste ? »

Et le malheureux connaissait de véritables heures de désespérance !

Il prodiguait quand même à Bertrande les soins les plus empressés. Il n'en était plus à projeter de la fuir, il n'avait plus qu'une pensée, une seule, la guérir. La guérir ! sans prononcer le mot qui eût fait un miracle, et qui était défendu à ses lèvres !

(A suivre)

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

Meurtre par la vie ! (1)

Mary Floran

Ce billet, qu'il reçut avant de sortir, le bouleversa. Elle était malade, d'émotion certainement, et gravement peut-être, pour que sa mère le demandât ?

Il n'hésita pas à s'y rendre. Bertrande avait besoin de lui : pour répondre à cet appel, il eût été au bout du monde.

En arrivant, un peu ému, dans cette maison où il n'avait pas cru rentrer, il trouva madame d'Esports au bas de l'escalier.

« Elle l'accueillit comme d'ordinaire, — dans la contrainte que sa longue vie mondaine lui avait appris à s'imposer quand c'était nécessaire, — avec la même sympathie confiante et polie.

— Bertrande m'est revenue avant-hier soir, dit-elle, toute souffrante, docteur, dit-elle, elle a eu presque une syncope. Depuis,

(1) Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calman-Lévy, éditeur à Paris.

La Région

Catastrophe au Petit Saint-Bernard.

On écrit au *Duché d'Aoste* : Clérin Baptiste, maçon, natif de Perloz et résidant à Carema, âgé de 55 ans, le 14 novembre dernier a été victime de la neige et surtout de la tourmente, à 500 mètres environ de l'Hospice, sur le territoire de la commune de Séez. Tandis que son compagnon de voyage, Buffel de Pont St-Martin, à travers mille difficultés, réussissait à poursuivre sa route et à crier au secours, Clérin expirait au milieu de la tourmente à 5 h. du soir. Son corps, à cause des indications vagues et erronées du sauvé en proie à la plus grande épouvante et à la souffrance, ayant trois doigts de la main droite gelés, ne put être sauvé ce soir là, mais le lendemain dimanche, dans la matinée, par le personnel de l'Hospice.

A cause du mauvais temps, les formalités pour le transport du cadavre à Séez n'ont encore pu être accomplies, et aujourd'hui (22 nov.), le mort est toujours enfoui dans la neige, ayant à ses côtés un bâton pour indiquer l'endroit où il est tombé.

Si nos deux voyageurs avaient trouvé la cantine de Sainte-Barbe ouverte, ce triste accident ne serait pas survenu. La faute n'en est pas au cantonnier, qui est sur le théâtre de la guerre, mais plutôt à l'autorité qui ne cherche pas à le remplacer.

Nos deux voyageurs étaient pourtant partis de la cantine des Creux des Morts, à 7 heures du matin pour n'arriver près de l'Hospice qu'à 17 heures. La fatigue, la faim, le mal de montagne auront terrassé le pauvre Clérin.

Nouvelles Locales

La Censure

La presse de la Suisse française à une ou deux exceptions près, dans un beau mouvement s'est occupée de la décision du Conseil fédéral menaçant de suspension le *Nouvelliste*, ainsi que deux confrères, le *Jura-Bernois* et la *Feuille d'Avis* de la Chaux-de-Fonds. Nous avons encore à remercier le *Courrier de Genève*, l'*Helvétie*, la *Tribune* de Genève, sans oublier aucun des organes du Valais français qui, dans de nouveaux articles, nous ont témoigné une sympathique et affectueuse solidarité.

Ce matin, le *Pays*, le vaillant journal des catholiques jurassiens, à la brèche depuis 42 ans, apporte, lui aussi, sa protestation.

Tout l'article serait à citer. Les événements nous forcent aux quelques extraits que voici :

« Nos hautes autorités devraient, semble-t-il, avoir assez de travail pendant cette période de crise pour ne plus trouver le temps de taquiner la presse. Et, chose curieuse, elles ne se sont pas encore attaquées à nos grands quotidiens, qui sont lus en Allemagne, en Italie, en Autriche, en France, mais aux organes locaux dont quelques numéros seulement passent la frontière.

Elles ne menacent ni le *Berner Tagblatt*, ni les *Zürcher Nachrichten*, ni tant d'autres journaux qui en prennent assez à leur aise avec ce qu'on a appelé « la neutralité morale ». Pourtant ce sont précisément ces feuilles, très répandues à l'étranger, qui seraient capables de troubler nos relations internationales. — en admettant qu'un simple article de journal, d'ordinaire anonyme et qui, en tout cas, n'a rien d'officiel, puisse compromettre notre gouvernement et, avec lui, tout le peuple suisse. Faut-il croire qu'à Berne, en temps de guerre comme en temps de paix.

On n'ose trop approfondir Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances Les moins pardonnables offenses ?

Nous nous plaignons à croire qu'il n'en est rien. Quoi qu'il en soit, trois journaux de la Suisse romande ont eu, comme on sait, les honneurs d'une séance récente du Conseil fédéral, lequel leur a fait télégraphier ensuite, par la Chancellerie, d'avoir à modérer le ton de leurs articles sous menace de suspen-

sion pour le cas où ils ne tiendraient pas compte de cette injonction.

Les trois organes atteints par cette mesure sont le *Jura bernois*, de Saint-Mimier ; la *Feuille d'Avis*, de Sainte-Croix, et notre confrère catholique de Saint-Maurice le *Nouvelliste valaisan*.

Nous ne recevons pas la *Feuille d'Avis* de Sainte-Croix, de sorte que nous ne saurions jurer si, oui ou non, elle a mis la Suisse en péril ; mais nous lisons régulièrement le *Jura bernois* et le *Nouvelliste valaisan*, et, vraiment, nous nous demandons comment ces deux derniers journaux ont pu compromettre la sécurité de l'Etat.

Il convient que nos hautes autorités, qui représentent le pays vis-à-vis de l'étranger, garde une stricte neutralité, mais les simples particuliers doivent conserver la liberté de leurs opinions. En ce qui concerne la presse, cette liberté lui est garantie par la Constitution fédérale. Le moment est mal choisi pour la restreindre. Plus les circonstances sont graves, plus il importe que le public soit renseigné, sinon l'opinion s'alarme, elle sent qu'on lui cache quelque chose, elle devient méfiante, et, généralement, elle s'imagine que le mal qu'on veut lui taire est beaucoup plus étendu qu'il ne l'est en réalité.

Nous ne devons pas plus de courtoisie aux étrangers, semble-t-il, qu'aux membres de notre propre famille. Qu'on nous dise d'être prudents, c'est bien ; qu'on nous invite à nous taire, non !

Œuvre des vocations sacerdotales

pour la partie française du diocèse de Sion en 1914.

COMPTE-RENDU ANNUEL

RECETTES

a) Quête

Décanat de Sierre

Sierre	100
Vissoie	58
Lens	38
Grône	32
St-Maurice-de-Lacques	30
Venthône	24.20
Chalais	16
Chippis	15
Vercorins	10
Chandolin	10
Montana	8
Miège	5
Oranges	—
St-Léonard	—
St-Luc	—

Décanat de Sion

Sion (paroisse)	130.70
» Anonyme	5
» »	10
Savièse	30
Ayent	25
Grimisuat	18
Bramois	10.80
Salins	5
Arbaz	—
Veysonnaz	—

Décanat de Vex

St-Martin	70
Vex	25
Vernamiège	15.20
Mage	12
Evolène	12
La Sage	11
Héremence	10
Nax	4.40

Décanat d'Ardon

Chamoson	45.25
Leytron	30
Nendaz	26
Ardon	25
St-Séverin	24.50
Vétroz	23
Riddes	16
Fully	15
Isérables	10
Saillon	6.50
Saxon	—

Décanat de Martigny

Martigny	97
Sembrancher	26.25
Orsières	11.50
Bovernier	8

Vollèges	7.50
Liddes	6
Trient	1.50
Bagnes	—
Bourg-St-Pierre	—

Décanat de Monthey

Champéry	115
St-Maurice	112.50
Monthey	98.20
Val d'Illicz	82
Troistorrents	70
Vionnaz	50
Massongex	43
Reverezulaz	26
Vouvry	25
Vérossaz	18.50
Eviornaz	16
Collombey	14
Muraz	12.50
Port-Valais	6.50
Collonges	5

Total : 1826.80

b) Legs

M ^{lle} Cath. Bonvin, Evolène	50
M. Ignace Delaloye, anc. Juge, Ardon	500
M ^{me} Faustine Delaloye, Ardon	300
M. Pierre Martin, anc. Président, St-Luc	500
M ^{me} Louise de Courten, née de Werra, Sierre	440
M ^{lle} Philomène Jardinier, Sion	500
Total :	2290

DEPENSES

Il a été versé en subsides dans le cours de l'année 1914, à 15 étudiants se destinant à la carrière ecclésiastique, la somme qui n'avait jamais été atteinte jusqu'à ce jour de fr. 3891.50.

Cette œuvre, si nécessaire au recrutement du clergé, se recommande toujours instamment à la charité des fidèles.

(Communiqué).

Etat sanitaire de l'armée

L'influence du temps particulièrement froid et humide régnant depuis peu se fait sentir d'une manière qu'on ne saurait méconnaître. Ces derniers temps, le nombre des malades dans l'armée a remarquablement augmenté. En fait de maladies infectieuses, on a signalé durant la semaine dernière 1 cas de scarlatine et 1 de diphtérie. On nous a annoncé deux cas de mort, un par endocardite valvulaire et un à la suite de plaie accidentelle par arme à feu.

Le Médecin d'Armée.

Monthey.

En vue de récompenser le dévouement que M. François Ciana apporte depuis de nombreuses années à la colonie et aux sociétés italiennes de Monthey, S. M. le roi d'Italie vient de lui conférer la dignité de chevalier de l'Ordre de la couronne d'Italie.

C'est la première fois, nous dit-on, que cette distinction est accordée à un ressortissant italien établi en Valais.

Les nombreux amis que M. Ciana compte au sein de la population montheyenne apprendront certainement avec plaisir cette nouvelle.

On demande un piano.

Il y a dans nos forts élevés sur territoire vaudois, à Dailly, à Savatan, des soldats qui passeront l'hiver sans grandes distractions. On y trouve cependant quelques violons, flûtes et guitares, mais le piano manque, et cet instrument serait le bienvenu à la cantine.

N'y aurait-il pas, dit la *Revue*, un ami de la musique qui pût en procurer un ?

Ce serait une générosité bien placée, qui lui vaudrait la juste reconnaissance de beaucoup.

Pour les réfugiés.

On écrit de Montana-Vermales à la *Tribune de Genève* :

Se solidarisant avec les cantons qui ont montré tant de sympathie aux réfugiés, le Valais par nos journaux qui ont ouvert des souscriptions, contribue à soulager dans la mesure de ses moyens, les souffrances des moments actuels.

Pour ce qui concerne notre station, certains hôtels ont accueilli à titre gracieux des familles, et nos nombreuses pensions sont disposées à faciliter le plus possible les personnes qui voudraient jouir d'un refuge tant au point de vue climatique que sportif. Le bu-

reau officiel de renseignements fournit sans frais les prospectus, listes, etc.

Assurance militaire.

On écrit de Berne à la *Revue* :

Parmi les objets qui figurent à l'ordre du jour de la prochaine session des Chambres se trouve la nouvelle loi sur l'assurance militaire, qui est d'une haute actualité, puisqu'elle doit relever le montant des pensions allouées en cas de décès ou d'invalidité de militaires au service. La loi a été discutée par les deux conseils et il ne reste plus qu'à procéder au vote final. La commission de rédaction, qui doit en arrêter le texte définitif, se réunira lundi à Berne, de telle façon que les Chambres pourront statuer dans leur session de décembre.

Tribunal militaire

Le Tribunal militaire territorial de la II^{me} division a siégé mercredi à Aigle, sous la présidence du major Paul Jacottet, grand Juge.

Il a statué sur les cas suivants :

1^o Le sergent Collonnaz, prévenu d'atteinte à l'honneur du commandant des Fortifications de St-Maurice, a été condamné à un mois de prison sous déduction de 15 jours de prison préventive.

2^o Le soldat convoyeur, Trombert, prévenu de voies de faits, a été condamné aux 15 jours de prison préventive subie et mis en liberté.

3^o Le canonier Suchet, prévenu d'insulte à un officier a été condamné à 4 mois de prison.

Dans la même audience, le canonier Fracheboud, prévenu d'insultes et de voies de faits envers un officier a été condamné à une année de réclusion.

4^o Le soldat Antoine Bioley prévenu d'insubordination a été condamné à 2 mois de prison.

Le major Calame, conseiller d'Etat à Neuchâtel, fonctionnait comme auditeur et le premier lieutenant Wavre, de Neuchâtel, comme greffier.

Les cinq prévenus étaient défendus par M. l'avocat Ed. Coquoz de Martigny.

Souscription en faveur des Orphelins belges

ouverte par le "NOUVELLISTE,"

14^{me} Liste

Total des listes précédentes	2859.50
M. et M ^{me} Jules Luisier, St-Maurice	20.—
Quête faite à l'église de Vérossaz	101.—
M. Léon Voutaz, Sembrancher	10.—
M ^e Tissot, Collombey	2.—
Famille Vuagnon, St-Maurice	10.—
M. Ph. Delez, Dorénaz	5.—
M. Bioley Joseph, Dorénaz	2.—
M. Barman Casimir, garde de sûreté, Dailly	10.—
Pour les victimes des sauvageries guerrières en Belgique, en timbres	3.—

Nous dépassons aujourd'hui le chiffre de 3000 francs. La *Gazette*, de son côté, avait réuni hier près de 1400 francs, le *Confédéré*, près de 400 francs.

C'est un succès inespéré qui fait le plus grand honneur à notre Canton et maintient son renom d'hospitalité et de charité.

Un de ces jours, nous pensons clore la souscription.

Nous engageons encore nos lecteurs qui voudraient contribuer à la grande œuvre de secours aux Belges de se hâter.

Et merci encore aux généreux donateurs !

Bibliographie

SOUVENIRS DE LA MOBILISATION de 1914
Publiés sous le haut patronage du Département militaire fédéral

L'année 1914 laissera de nombreux et terribles souvenirs : souvenirs de souffrances, souvenirs d'héroïsme, souvenirs de dévouements, souvenirs d'austère devoir joyeusement accompli. Durant toute leur vie, nos soldats aimeront à rappeler, comme l'ont fait leurs aînés de 1870, les souvenirs de

leur mobilisation, de leurs étapes à travers la Suisse, de leur garde aux frontières. La plupart tiendront à conserver des souvenirs tangibles. C'est pour les leur procurer que la maison d'arts graphiques A. Denéaz-Spengler & Cie, à Lausanne, va publier prochainement, d'abord en souscription, sous les auspices et le haut patronage du Département militaire fédéral, deux œuvres d'art et d'actualité qui trouveront certainement dans la population civile aussi bien que dans l'armée, un accueil enthousiaste.

L'une et l'autre sont dues au peintre Dunki, le Raffet helvétique, comme on l'a justement surnommé, sans rival pour rendre les scènes de la vie militaire et dont les succès ne se comptent plus.

C'est d'abord une estampe en couleurs, de grandes dimensions, représentant, sur le champ de manœuvres, l'Etat-Major et les chefs de l'armée fédérale suisse, du général Wille aux colonels divisionnaires, dans leurs attitudes ordinaires naturelles et d'une vivante ressemblance. Ce tableau se verra bientôt dans toutes les familles suisses qui ont des fils à l'armée, et dans tous les établissements publics.

L'autre ouvrage est un album de grand format, qui contiendra une vingtaine de scènes caractéristiques de l'occupation de nos frontières, également dessinées avec l'art qui le distingue, par le peintre Dunki, qui, grâce à une autorisation spéciale, a pu visiter toutes les contrées intéressantes occupées par nos unités et croquer sur le vif des scènes du plus saisissant intérêt.

Les compositions de Dunki seront accompagnées d'un texte, dû à la plume d'un officier suisse qui s'est fait une solide réputation d'écrivain militaire, à la fois minutieusement documenté et très littéraire.

Bien qu'édité avec luxe le prix de cette superbe publication a été fixé de façon à ce qu'il soit abordable à toutes les bourses.

A côté de son incontestable valeur artistique, cette œuvre sera un document historique de premier ordre, qui deviendra en peu de temps d'une précieuse rareté.

C'est ce qu'a pensé notre autorité militaire en lui accordant son haut patronage.

Tous les soldats suisses mobilisés voudront le posséder ; ils en orneront leurs intérieurs ; ils en feront un souvenir de famille et l'illustration de leurs récits.

Pour l'ossature délicate.

Arrive-t-il que des enfants ne veulent pas se développer normalement, il n'existe aucun fortifiant plus digne de confiance que l'Emulsion Scott d'huile de foie de morue qui s'est parfaitement qualifiée propre à former et fortifier le système osseux et à soutenir le corps. Les principes nutritifs qu'elle contient excitent la croissance d'os droits et solides et soutiennent le développement général à un si haut degré que les enfants sautent bientôt à qui mieux mieux.

Néanmoins, l'Emulsion Scott, seule, aucune autre !
Prix : 2 fr. 50 et 5 francs.

Emulsion SCOTT

Abonnements militaires

Nous ne pouvons tenir compte des demandes d'abonnement que si elles sont accompagnées du versement de fr. 1.50 ou 2.50 ou 4.—, pour 3-6-12 mois.

NÉURALGIE - MIGRAINE - MAUX DE TÊTE
KEFOL REMÈDE SOUVERAIN KEFOL
Boîte (10 paquets) fr. 1.50 - Toutes Pharmacies



n'est pas seulement le plus efficace, mais aussi, à cause de sa haute puissance nutritive

le plus avantageux des aliments de force

Savoureux, préparé en deux secondes, n'importe où. 1317

Dr A. WANDER S. A. — BERNE



MARTIGNY
A LOUER à partir d'avril 1915
Les Magasins
de l'Hôtel-de-Ville
— avec ou sans les dépôts et caves —
Pour renseignements, s'adresser au bureau municipal,
tous les jours de 10 h. à midi excepté le dimanche.

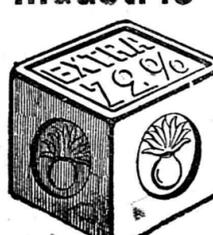
Banque de Brigue
BRIGUE

La caisse est ouverte :
Avant-midi : de 9 h. à midi.
Après-midi : de 2 h. à 5 h.

Nous acceptons des fonds :
Contre obligation 4 1/2 % en coupures de Fr. 500.—
et Fr. 1.000 à 3 ans de terme ;
Sur comptes de dépôts avec intérêts variant sui-
vant le terme de remboursement.
Les nouveaux dépôts en comptes-courants peuvent
être prélevés à volonté.
Les dépôts sur carnets d'épargne et en comptes-
courants peuvent en tout temps être convertis en
obligations 4 1/2 %.

Location de cassettes dans la chambre forte
LA DIRECTION.

Industrie Nationale
Savon "La Grenade,"
Extra pur
Le meilleur 873
En vente partout
SAVONNERIE
PÉCLARD FRÈRES
YVERDON



LES
Cigares Frossard
sont
les meilleurs
En vente partout
VARICES

Ulcérations, maux de jambes, brûlures, eczemas, enge-
lures, crevasses, rougeurs et blessures les plus invétérées,
considérées comme incurables, soulagement immédiat et
guérison par le véritable
onguent du Bon Samaritain
30 ans de succès. Nombreuses attestations. La boîte 2 frs.
Dépôt général : Pharmacie Germord, Vevey. 1151

Par hasard

J'ai pu acquérir à très bon compte un grand
stock de bonnes cigarettes. J'offre donc,
seulement jusqu'à épuisement de ma provision,
des CIGARETTES de différentes qualités as-
sorties à 80 cts. les 100 pièces. Envoi contre
remboursement.
J. Goldschmidt, Gessnerallee 38, Zurich 1.

Nul n'ignore que les
PÈRES
CHARTREUX
expulsés de la
Grande Chartreuse,
ont emporté leur secret et
fabriquent à TARRAGONE,
outre leur Liqueur,
L'ÉLIXIR
VÉGÉTAL
SOUVERAIN CONTRE :
Indigestions,
Maux d'Estomac,
Syncopes,
Influenza,
Choléra,
Mal de Mer, etc.
VULNÉRAIRE
L'Élixir végétal
combat les Coliques des
Animaux domestiques.



LÉON BUQUIN
Concessionnaire pour la SUISSE
30, Avenue du Mail, GENÈVE

Banque Coopérative Suisse
MARTIGNY

Nous recevons des dépôts au
4 % en compte-courant, valeur disponible à réquisition ou
après 3 ou 8 jours d'avertissement, suivant l'importance des
dépôts.
Les restrictions décidées par l'ensemble des Ban-
ques suisses relatives aux avoirs antérieurs au 1^{er}
août dernier ne sont pas appliquées aux nouveaux
dépôts.
4 1/2 % contre obligations de 1 à 5 ans ferme, minimum
Fr. 500.—
Toutes opérations de banque
Pour renseignements et conditions spéciales, s'adresser au bureau.
Chèques et virements postaux No II. 640
LA DIRECTION

La vente annuelle des Coupons
et Occasions
BONNARD
aura lieu chez
comme d'habitude
Il est dans l'intérêt de notre
clientèle de PROFITER cette sai-
son plus que jamais des
Prix très modérés
que nous pouvons encore consentir
malgré la hausse considérable qui
s'annonce sur tous les tissus et
tous les articles confectionnés.

dès Mardi
1^{er} Décembre

« Nouvelliste Valaisan »
Tarif d'abonnement pour l'Étranger

Mode d'expédition		Trois mois	six mois	un an
1 fois p. semaine	sans Bulletin officiel	3.—	5.—	9.—
	avec Bulletin officiel	4.50	7.—	13.—
3 fois p. semaine	sans Bulletin officiel	3.50	6.—	11.—
	avec Bulletin officiel	5.—	8.50	15.50

Les abonnements sont payables d'avance par chèque ou mandat postal international

Risque 5 cts pour une
carte postale et vous allez
gagner
un tas d'argent en exigeant de suite
notre catalogue gratuit. Vous achetez
chez nous une excellente chaussure
à prix bas et ferez ainsi des économies.

Pod. Hirt et fils
Lenzbourg.



Grand choix
Maison EMCH
de location,
d'occasion
électriques
19 Avenue du Kursaal, MONTREUX
Catalogue gratuits sur demande 1
Le « Nouvelliste Valaisan », 5 cent. le numéro.

Articles d'HIVER
Grand choix de
BONNETERIE
Mail'ots, Caleçons,
Echarpes, Gilets de chasse,
Bouliers, Guêtres.
Laines
— MOLLETIÈRES —
Hoirie M^{me} Luisier
15, Grand'Rue
SAINT-MAURICE
Lingerie confectionnée
Blouses, Tabliers, Jupons
Chemiserie, cols et cravates
Articles pour bébés
Toilette -- Rideaux
— Tolles créées et Tapls —
Vente de confiance et à
bas prix

Pianos et Harmoniums
Violons, Mandolines, accor-
déons, tambours, bois et cui-
vres. Location de pianos, ac-
cords et réparations
H. Hallenbarter, Sion 1423

Les machines à coudre
PFAFF
à pied et à main
Ventes par acomptes
Catalogue gratuits
sont sans entredit les meille-
ures et les plus avantageu-
ses. Grand dépôt chez **Henri**
MORET, horloger à Marti-
gny-Ville. — Réparations
10 % au comptant. 1504.



A vendre
d s
porcelets
pour l'hivernage.
S'adresser à Paul ROUIL-
LER, Martigny 1424

J'achète par n'importe quel-
le quantité
Haricots du pays
blancs et couleur, à un prix
élevé. Indiquer quantité, en
y joignant quelques grains
échantillons à H. L. Bureau
du Nouvelliste, St-Maurice

Anthracites
Pour promptes livraisons :
A céder quelques wagons an-
thracites (tres marques, la-
vées, criblées. Prix de gros.
Offre sous H 2820 N à Haas-
enstein & Vegler, Neuchâ-
tel.

Billes & Branches
de noyer, plane et
poirier sont achetées
à de bons prix par
la Fabrique de bois
de socques, Char-
les CLARET, Mar-
tigny.

LOTS à 1 fr. de la lote-
rie du Théâtre
National pour les reprs. Guill.
Tell à Altdorf. Gros lots en
espèce f. 50,000 20,000 etc. En-
voi contre rembourse. par le
Bureau central de la loterie
à Berne, Passage de Werdt.
No 103. 1476

Boucherie chevaline
J'expédie contre rembour-
sement belle viande sans
os, 1^{re} qualité fr. 1.20 le kg.
2^{me} qua 1^{re} fr. 1.— le kg.
Bouilli 80 ct. le kg.
Téléphone 1621.

Henri Dorsaz, Lau-
sanne, 35, Cheneau de Bourg
142

12 pièces
Volaille de table. Poules à
bouillir à fr. 2.50 le kilo.
Poulets et poulardes à rôtir,
le kilo fr 3.— diodes et oies
à fr. 2.50 le kilo. — Lapins
fr. 2.20 le kilo. — Plumés et
vidés
Parc Avicole, Yverdon. 1422

Une jeune fille
honnête et travailleuse est
demandée de suite comme
sommelière
à la Maison de Ville de Vau-
dens, (Gruyère) H4817F

ARMES À FEU
Flobert de
poche, 6 mm.
Fr. 2.50
Grand, dep.
fr. 4.50. Revolver 6 coups,
7 mm., fr. 8.— à 9 mm. fr.
11.— Pistoles, fr. 1.65.
Revolver à percussion cen-
trale pour cartouches 7 mm.
fr. 12.— à 9 mm. fr. 15.—
Pistoles automatiques, sys-
tème Browning, cal. 6/35,
fr. 39.— ; cal. 7/65 fr. 45.—
Fusil de chasse à 2 coups,
depuis fr. 55.—
Munitions. Catalogue gratis.
Réparations. 238
Ls ISCHY, fabr. Payerne.
Atelier de réparations avec
force électrique

CONGO
LE MEILLEUR BRILLANT
POUR LA CHAUSSURE



Dépuratif
Selsepareille MODEL
Le meilleur remède contre toutes les maladies provenant
d'un sang vicieux ou de la constipation habituelle telles que :
boutons, rougeurs, démangeaisons, dartres, eczemas, inflam-
mations des paupières, affections scrofuleuses ou syphiliti-
ques, rhumatismes, hémorroïdes, varices, époques irréguliè-
res ou douloureuses surtout au moment de l'âge critique,
maux de tête, digestions pénibles etc. Goût délicieux. Ne
dérange aucune habitude. Le flacon fr. 3.50; la demi-boute.
5 fr. la bouteille pour la cure complète 8 fr.
Se trouve dans toutes les pharmacies. Mais si l'on vous
offre une imitation-fusez-la et commandez directement
par carte postale à la Pharmacie Centrale, Model & Madle-
uer, rue du Mont-Blanc, 9, Genève, qui vous enverra franco
cont et remboursement des prix ci-dessus la 423
véritable Selsepareille Model.

Agriculteurs nettoyez vos vaches avec la
Poudre pour vaches velées
de la
Pharmacie Barbezat
à PAYERNE
Prix du paquet 1.20. Depuis 2 paquet
franco.



Dépôts à Martigny : Pharmacie Joris, Pharmacie Lovey,
Pharmacie Morand.
Dépôts à Sierre : Pharmacie Burgener, Pharmacie de
Chastonay.
Dépôts à Sion : Pharmacie Faust, Pharmacie de Quay,
Pharmacie Zimmermann.

Partout où l'on vend des ca-
lendriers, demandez aussi l'
Almanach du Valais
Dépositaire principal : Ch. SCHMID, Sion.

Vins en gros du Pays et Étranger
Joseph METTAN, prop. Evionnaz
Vins du Pays :
moût et encavage, Fendant, Dôle, Amigne, rouge de Fully.
Médaille d'or, exposition de Berne 1914.
Grands vins de Sansevero, Foggia et Barletta
Arrivages en moût auront lieu incessamment ; comme
année dernière, récolte prise sur place, satisfera nombreu-
se clientèle. Qualité garantie.

Fabrique de Draps
de BAGNES
se recommande pour la confection de draps, millaines et
couvertures, ainsi que pour le filage de la laine.
Vente de draps, millaines, couvertures et laines filées
aux prix les plus réduits.
Dépôt à Martigny-Bourg, ouvert le lundi
La Fabrique n'a pas de représentant. 1332

Le Nouvelliste
est en vente à la première heure aux kiosques
des gares de
Brigue | Aigle | Fribourg | Yverdon
Sion | Montreux | Genève | Neuchâtel
Martigny | Vevey | Romont | Payerne
St-Maurice | Lausanne | Bulle

5 ct. le numéro
VÊTEMENTS D'HIVER
en tous genres. Travail soigné. Prix modérés.
François Lorenc, marchand-tailleur,
St-Maurice